

TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES – TFF GROUP

Société anonyme au capital de 8.672.000 euros

Siège social : SAINT ROMAIN (Côte d'Or)

R.C.S. DIJON B 515 620 441

ORDRE DU JOUR PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2016

- Lecture du rapport de gestion du directoire sur l'activité de la société et du Groupe, du rapport du Président du conseil de surveillance visé par l'article L.225-68 du code de commerce, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de la société et du groupe, de l'exercice clos le 30 avril 2016 ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, sur les délégations de pouvoirs à donner au directoire pour réduire le capital social et relatives à la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

1/ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 avril 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2016 ;
- Approbation des conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 avril 2016 ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Directoire d'acheter en Bourse les actions de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2/ En tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions propres acquises ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce
- Pouvoirs en vue des formalités.